

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT DU DOUBS  
 CANTON : BAVANS  
 COMMUNE : BAVANS (25550)  
 N° INSEE : 25048

N° 45/2020

Nos réf. : SR/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Tampon Sous-préfecture

Envoyé en préfecture le 08/01/2021

Reçu en préfecture le 08/01/2021

Affiché le

ID : 025-212500482-20201125-2020DELIB45-DE

**DATE DE CONVOCATION :**

17/11/2020

**DATE D'AFFICHAGE :**

25/11/2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS :***En exercice : 27**Présents : 21**Votants : 27**Ayant donné procuration : 6**Absent excusé : 0**Absent : 0**Exclu : 0***OBJET :**

*Désignation d'un représentant  
 de la commune au sein de la  
 C.L.E.C.T.  
 (Commission Locale d'Évaluation  
 des Charges Transférées)*

**RÉSULTAT DU VOTE :**

- *Pour : 27*
- *Contre : 0*
- *Abstention : 0*

L'an deux mil vingt le vingt-cinq novembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en  
 séance publique sous la présidence de :  
**Madame Sophie RADREAU, Maire**

*Étaient présents :* RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine,  
 MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine,  
 CONTE Jean-Pierre, PETRUZZELLI Alicia, GATSCHINE Jean,  
 VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, ROY Brigitte,  
 POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, REBOUH Mehdi,  
 TRAVERSIER Agnès, DURY Bernard, ATAR Nathalie, FRANÇOIS Claudine.

*Étaient représentés :* URAS Michaël, LAFRANCE Christian, DEVAUX Cloé,  
 WETZEL Brigitte, GRISEY David, BEDEZ Christian.

*Procurations données :* URAS Michaël a donné procuration à RADREAU Sophie,  
 LAFRANCE Christian a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre,  
 DEVAUX Cloé a donné procuration à MARTINO Jean-Luc,  
 WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick,  
 GRISEY David a donné procuration à TRAVERSIER Agnès,  
 BEDEZ Christian a donné procuration à DURY Bernard.

Jasmine HERGAS est nommée secrétaire de séance.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et  
 notamment son article 35,  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,  
 Vu la délibération du Conseil Communautaire de Pays de Montbéliard Agglomération n° C2020/284 du 22  
 juillet 2020, approuvant la création et les modalités de composition de la Commission Locale d'Évaluation  
 des Charges Transférées (CLECT),

Le Conseil Municipal de Bavans doit nommer parmi ses membres un représentant de la commune pour  
 siéger au sein de la CLECT.

Pour rappel, la CLECT a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (communauté ou métropole) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux (conseils communautaire et municipaux), la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Conformément aux dispositions des textes susnommés, Madame le Maire propose un vote à main levée afin de désigner le représentant de la commune qui siégera au sein de la CLECT.

Madame le Maire propose sa candidature et demande si l'opposition présente un candidat.

**VOTE : Le Conseil Municipal, par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,**

nomme Madame Sophie RADREAU représentante de la commune pour siéger au sein de la CLECT.

Fait et délibéré à Bavans, le 25/11/2020  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Sophie RADREAU

Envoyé en préfecture le 08/01/2021
Reçu en préfecture le 08/01/2021
Affiché le 
ID : 025-212500482-20201125-2020DELIB45-DE

